

Image not found or type unknown



Résiliation auto pour non paiement

Par **Jessy06**, le **23/06/2017 à 11:22**

Bonjour,rnrnAprès 3 prélèvement refusé mon assureur me demande la totalité pour l'année. Ne pouvant pas payer cette somme mon contrat va être résilié demain le 24 juin 2017. J'ai pourtant vendu ma voiture le 20 juin 2017 et leur ai envoyé par mail le certificat de vente. Je les ai donc appelé pour leur demander le prorata et si je pouvais payer ma dette en plusieurs fois. Ils m'ont répondu que non je dois régler la totalité immédiatement sinon je serais résiliée le lendemain et fiché. Cela est impossible pour moi de régler une telle somme d'un coup. Ai-je un recours possible sachant que je suis au chômage?rnrnMerci

Par **chaber**, le **23/06/2017 à 12:04**

bonjourrnrnLe prélèvement mensuel est une simple facilité accordée par les assureurs. Le règlement se fait normalement pour une année.rnrnL'assureur est tout à fait dans son droit de réclamer l'année entière. Dans ce cas, en cas de vente, il rembourse la prime non absorbée.rnrnA quelle date avez-vous reçu la mise en demeure de paiement?rnrnSelon votre réponse je serais en mesure de vous donner une marche à suivre (favorable ou non pour vous)